



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Les parcours
éducatifs du Parc –
Année scolaire
2025-26**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

8 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE

8 juillet 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 12

Votants : 22

Voix : 40

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la commune de Saint-Géry/Vers
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme N. MASBOU, représentante de la communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. A. ORTALO MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. F. DECREMPS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical, que depuis 2002, le Parc propose des parcours éducatifs à destination des enfants sur des sujets variés : géologie, nuit, biodiversité, agriculture, paysages, forêt... Il leur offre la possibilité de grandir et de s'épanouir au contact de

la nature, de mieux connaître les richesses et les fragilités du territoire des causses du Quercy, de développer leur esprit critique et d'agir ensemble en participant concrètement à des projets communs. Ces parcours viennent en complément des missions portées par le Parc-Géoparc et donne des clés de compréhension et d'appropriation du projet de territoire.

Sur l'année scolaire 2024/ 2025, différents projets ont pu se concrétiser avec une offre pédagogique sur diverses thématiques : agriculture et alimentation, forêt et biodiversité, paysages et géologie. Ils sont mis en œuvre avec l'intervention des partenaires éducatifs du Parc, en complément du projet de l'enseignant ou de l'éducateur.

En 2024/2025, 33 classes ont bénéficié de cette offre, soit 850 élèves et un montant global d'environ 15 000 € via des crédits de l'Europe, de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Lot.

En fonction des projets et de diverses modalités de soutiens financiers, la participation de l'école ou du centre de loisirs pouvait varier :

- Gratuité pour les projets spécifiques comme *A l'écoute de la forêt* (Natura 2000), *Revenons à nos moutons*, ou l'offre pédagogique de la Réserve Géologique du Lot ;
- Participation à hauteur de 100 € par intervention d'un partenaire éducatif, le Syndicat mixte du Parc prenant en charge la différence pour les autres projets.

Les frais de déplacement restent à la charge de l'école (sauf pour les actions de la Réserve géologique qui finance les transports).

1- Année scolaire 2025-26

Pour l'année scolaire 2025-26, la baisse importante des ressources financières du Syndicat mixte du Parc amène à revoir les modalités de prise en charge, notamment en plafonnant sa participation (hors projet spécifique). La proposition est la suivante :

La classe participe pour un montant fixe de 100 € par intervention. Le Syndicat mixte du Parc prend en charge la différence, dans la limite de 150 € pour la demi-journée et 250 € la journée. La classe complète en cas d'un reste à charge.

Exemples :

Pour une demi-journée :

- Coût : 150 € ; la classe paie 100 €, le Parc 50 €.
- Coût : 250 € ; la classe paie 100 €, le Parc 150 €.

Pour une journée :

- Coût : 300 € ; la classe paie 100 €, le Parc 200 €
- Coût : 500 € ; la classe paie 250 €, le Parc 250 €

Les propositions pédagogiques de la Réserve géologique du Lot restent gratuites.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la participation du Syndicat mixte du Parc aux parcours éducatifs selon la proposition ci-dessus, et abroge les dispositions prises précédemment.

**La Présidente
Catherine MARLAS**